

Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 1er octobre 2013 à 20 h 00 à la salle des séances du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum :

Le maire : monsieur Yves Croteau.

Les Conseillers : messieurs : Claude Larocque;  
Robert Leclerc;  
André Bernier;  
Guy Lapointe.

Les Conseillères : mesdames : Barbara Beugger;  
Nicole Ménard.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, agit à titre de secrétaire du conseil.

### **Moment de réflexion**

L'assemblée débute à 20 h 00 par un moment de réflexion.

**274-10-2013**

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Paiement de la facture numéro 2013-09-39 à la firme Laforest Nova Aqua;**
- 10.2 Adoption du budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2014;**
- 10.3 Offre de services professionnels pour l'année 2014 de l'aviseur légal;**
- 10.4 Participation de monsieur Roger Garneau à l'exposition 2013 de la FIHOQ;**
- 10.5 Demande d'aide financière du Théâtre de la Dame de Coeur;**
- 10.6 Engagement de monsieur André Lusignant;**
- 10.7 Soutien au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;**
- 10.8 Mise aux normes des installations septiques.**

#### **2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 SEPTEMBRE 2013 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 17 SEPTEMBRE 2013**

**275-10-2013**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Bernier, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'approuver les délibérations de la séance régulière du 3 septembre 2013 et de la séance spéciale du 17 septembre 2013.

### **3. FINANCES**

#### **3.1 Comptes à payer**

276-10-2013

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur André Bernier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soient approuvés les comptes à payer du mois de septembre 2013 au montant de 67 922,99 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant le mois de septembre 2013 pour une somme de 32 356,56 \$.

#### **3.2 Création d'un surplus accumulé pour le projet du garage municipal et de la caserne**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un surplus accumulé affecté pour le projet du garage municipal et de la caserne;

277-10-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que les revenus de la vente du garage municipal soient affectés à ce surplus.

### **4. ADMINISTRATION**

#### **4.1 Dépôt des indicateurs de gestion 2012**

Conformément à la loi, madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose les indicateurs de gestion pour l'exercice financier 2012. Tous les membres du conseil en prennent connaissance.

#### **4.2 Mandat à maître Christian Daviau pour la préparation de trois servitudes**

CONSIDÉRANT QUE des piézomètres ont été aménagés pour connaître l'étendue de l'aquifère ainsi que la composition des sols sur les lots numéro 1 959 853, 1 959 844 et 1 959 857;

CONSIDÉRANT QU'il serait nécessaire d'avoir des servitudes sur cesdits lots;

CONSIDÉRANT L'offre de service de maître Christian Daviau, Notaire, et ce, pour un montant de 300,00 \$ par acte plus les frais d'enregistrement et les taxes applicables;

278-10-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE maître Christian Daviau soit mandaté pour la confection en bonne et due forme des trois servitudes, et ce, pour un montant de 900,00 \$ plus les frais d'enregistrement et les taxes applicables;

QUE les frais soient à la charge de la Municipalité;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée pour effectuer les démarches à venir incluant l'attribution d'un mandat à un arpenteur-géomètre pour la réalisation de descriptions techniques advenant qu'elles soient requises;

QUE monsieur Yves Croteau, maire, et madame Cynthia Bossé, directrice générale, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document à cet effet.

#### **4.3 Adoption du règlement 2013-237-01 modifiant le règlement 2013-237 décrétant les limites de vitesse maximales permises sur certaines rues de la Municipalité**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a adopté le règlement numéro 2013-237 intitulé «Règlement décrétant les limites maximales permises sur certaines rues de la Municipalité» le 15 janvier 2013;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ledit règlement pour abroger la limite de vitesse maximale permise sur le 11e rang afin que les dispositions prévues au *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., chapitre C-24.2) s'appliquent;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session régulière du 3 septembre 2013;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont reçu le projet du règlement numéro 2013-237-01 plus de 48 heures avant la présente assemblée;

#### **279-10-2013**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le règlement portant le numéro 2013-237-01 soit et est adopté tel que rédigé.

#### **4.4 Formation pour madame Sylvia Ouellette**

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, souhaite participer à une formation offerte par l'entreprise « PG Solutions »;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'une formation est de 150,00 \$, plus les taxes applicables;

#### **280-10-2013**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que madame Sylvia Ouellette, directrice adjointe, soit autorisée à suivre une formation de l'entreprise «PG Solutions» pour une somme de 150,00 \$, plus les taxes applicables et les frais relatifs à cette journée de formation.

#### **4.5 Offre de service de l'entreprise Aircam pour des photographies aériennes**

CONSIDÉRANT L'offre de service de l'entreprise Aircam pour des photographies aériennes;

CONSIDÉRANT QUE le forfait pour les municipalités comprend 40 photos à plusieurs hauteurs différentes pour mettre en valeur la Municipalité, et ce, pour un montant de 525,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 178-06-2013 octroyant un mandat à l'entreprise Studio GRC;

#### **281-10-2013**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que ne soit pas retenue l'offre de service de l'entreprise Aircam pour des photographies aériennes.

#### **4.6 Prévisions budgétaires pour le service régional d'inspection en bâtiment**

CONSIDÉRANT LES prévisions budgétaires pour le service régional d'inspection en bâtiment soumis par la Municipalité régionale de comté d'Acton, et ce, pour l'année 2014;

#### **282-10-2013**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur André Bernier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que la Municipalité soit favorable au projet soumis par la Municipalité régionale de comté d'Acton concernant les prévisions budgétaires pour le service régional d'inspection en bâtiment.

#### **4.7 Premier projet de règlement 2013-240 modifiant le règlement 2002-90 relativement aux zones 103, 301 et 401**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ledit règlement de zonage afin d'agrandir la zone à dominance publique numéro 301 à même des terrains situés dans la zone à dominance résidentielle numéro 103 et d'agrandir la zone à dominance industrielle numéro 401 à même une partie de la zone 301;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1);

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session régulière du 3 septembre 2013;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont reçu le premier projet du règlement numéro 2013-240 plus de 48 heures avant la présente assemblée;

**283-10-2013**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le premier projet de règlement portant le numéro 2013-240 soit et est adopté tel que rédigé.

#### **4.8 Adoption du budget révisé pour l'exercice financier 2013**

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, présente le projet de budget révisé pour l'exercice financier 2013. Madame Bossé explique les principaux changements qu'elle suggère en rapport avec le budget 2013 adopté en décembre 2012 ainsi que les conséquences de l'adoption du budget révisé qu'elle soumet.

**284-10-2013**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que le budget révisé soit adopté tel que déposé par madame Cynthia Bossé, directrice générale.

#### **4.9 Entente avec la Fabrique pour le stationnement de l'Église**

CONSIDÉRANT LA rencontre du 17 septembre dernier avec le comité désigné par la Fabrique Saint-Éphrem;

CONSIDÉRANT QUE la résolution de la Fabrique Saint-Éphrem d'Upton est approuvée par l'Évêché de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a analysé la proposition d'entente de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux reliés à l'accumulation d'eau sont une condition à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE l'entente est pour une période de quatre ans, renouvelable le 1<sup>er</sup> septembre 2017;

**285-10-2013**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur André Bernier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE la Municipalité effectue l'entretien hivernal et investie sur la réparation du stationnement de l'Église;

QUE le budget alloué à la Fabrique soit de 10 000,00 \$, le solde restant peut être utilisé pour des investissements en infrastructures et immobilisation, ce qui inclut les frais professionnels d'ingénierie ou autre dépense associée à la réalisation de travaux;

QUE le restant du budget alloué soit cumulatif et qu'il soit constitué à cet effet, un surplus accumulé affecté aux états financiers de la Municipalité;

QUE la Fabrique de Saint-Éphrem a la responsabilité de décider de toute intervention à exécuter sur son stationnement;

QUE la Municipalité effectuera les travaux relativement à l'accumulation d'eau en 2013;

QUE le stationnement face à l'École de la Croisée devient public du lundi au vendredi, excepté les fins de semaine, Noël et le jour de l'An;

QUE dans l'éventualité où la Municipalité souhaite utiliser le stationnement les autres jours, elle devra en faire la demande à la Fabrique;

QUE la Municipalité installe des plaques pour la réglementation de l'usage du stationnement;

QUE l'entente soit pour une durée de 4 ans, à compter de 2014 et renouvelable sur l'accord des deux parties.

#### **4.10 Dépôt de la résolution numéro 2013-186 de la Municipalité régionale de comté concernant la demande à portée collective**

Monsieur Yves Croteau, maire, dépose la résolution numéro 2013-186 de la Municipalité régionale de comté concernant la demande à portée collective (art. 59 LPTAA) et tous les membres du conseil en prennent connaissance.

## **5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

### **5.1 Formation de RCR pour le Service de sécurité incendie et certains employés**

CONSIDÉRANT QUE les pompiers doivent suivre une formation afin de renouveler la certification RCR;

CONSIDÉRANT QUE la formation initiale doit être suivie tous les 3 ans par tous les pompiers;

CONSIDÉRANT QUE la formation d'au moins un employé au bureau municipal et un employé au Service des travaux publics est requise;

286-10-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'autoriser un budget maximal de 1 200,00 \$, plus les taxes applicables, pour une formation de RCR.

## **6. TRANSPORT ROUTIER**

### **6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois d'octobre 2013**

287-10-2013

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit approuvé, pour le mois d'octobre 2013, un budget de 22 245,00 \$, plus taxes pour les travaux à exécuter.

#### **6.2 Demande d'un citoyen concernant la réfection d'une bordure de ciment**

CONSIDÉRANT LA demande de monsieur Yvan Ambeault concernant la réfection de la bordure de ciment qui longe sa résidence sise au 680, rue St-Éphrem;

CONSIDÉRANT QUE la réfection des bordures de ciment n'est pas prévue au budget 2013;

CONSIDÉRANT QUE la priorité pour l'année 2014 est la réfection des trottoirs;

288-10-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur André Bernier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la demande de monsieur Yvan Ambeault soit refusée.

#### **6.3 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier**

CONSIDÉRANT LES travaux d'asphaltage effectués sur plusieurs chemins de la Municipalité d'Upton, dont le 20e Rang;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 12 500,00 \$ est accordée à la Municipalité pour l'exercice financier 2013-2014;

289-10-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères:

QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 12 500,00 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

***Pour le prochain point, monsieur Yves Croteau quitte la Table des délibérations.***

#### **6.4 Réparation de la brique au centre communautaire**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la réparation de la façade complète incluant refaire les joints en gris au centre communautaire;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue de l'entreprise Pha-Bric enr., et ce, pour un montant de 9 500,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être effectués d'ici le 15 novembre prochain;

290-10-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit retenue l'entreprise Pha-Bric enr. pour effectuer la réparation de la façade complète incluant refaire les joints en gris au centre communautaire, à la condition que les travaux soient effectués avant le 15 novembre 2013.

***Monsieur Yves Croteau reprend place à la Table des délibérations.***

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **7.1 Paiement de factures à la firme «Laforest Nova Aqua»**

CONSIDÉRANT LA facture numéro 2013-06-08, concernant la surveillance du raccordement du puits numéro 1 et l'attestation des travaux, au montant de 12 503,23 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la firme Laforest Nova Aqua (LNA) a produit un crédit pour la facture numéro 2013-06-08, et ce, pour un montant de 5 366,05 \$;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 2013-09-19, relativement à la coordination et la supervision de l'ajout d'une vanne et de la mise en place d'un onduleur pour le puits numéro 2, au montant de 2 319,22 \$, taxes incluses;

**291-10-2013**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que le paiement des factures numéro 2013-06-08 et 2013-09-19 à l'entreprise Laforest Nova Aqua soit effectué en tenant compte du crédit, et ce, au montant de 9 456,40 \$, taxes incluses.

### **7.2 Remplacement du débitmètre de l'entreprise BurnBrae Farms**

CONSIDÉRANT LA nécessité de remplacer le débitmètre de l'entreprise BurnBrae Farms;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente industrielle relative au financement et à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées, le débitmètre est à la charge de la Municipalité;

**292-10-2013**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'autoriser un budget de 6 600,00 \$ pour remplacer le débitmètre de l'entreprise BurnBrae Farms.

## **8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **8.1 Paiement à l'artiste RythÅ Kesselring concernant la murale historique**

CONSIDÉRANT LA facture reçue de l'artiste RythÅ Kesselring relativement à la murale historique, d'un montant de 375,00 \$;

CONSIDÉRANT les imprévus survenus lors de la fabrication de celle-ci;

**293-10-2013**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit effectué le paiement à l'artiste RythÅ Kesselring, et ce, d'une somme de 375,00 \$.

### **8.2 Demande de contribution financière pour l'édition 2013 de l'organisme Opération Nez rouge**

CONSIDÉRANT LA demande de contribution financière pour l'édition 2013 de l'organisme Opération Nez rouge;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a pour mission de valoriser l'adoption d'un comportement responsable, face à la conduite, en rendant possible l'existence d'un service de accompagnement accessible et confidentiel;

**294-10-2013**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur André Bernier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères qu'un montant de 50,00 \$ soit remis à l'organisme Opération Nez Rouge pour son édition 2013.

### **8.3 Appui financier à l'organisme Centraide Richelieu-Yamaska**

CONSIDÉRANT LA demande d'appui financier reçue de l'organisme Centraide Richelieu-Yamaska;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme soutient trois organismes de notre région soient : le Centre de bénévolat d'Acton Vale, la Maison jeunesse l'Oxy-bulle de Roxton et la Petite Ferme de l'Auberge;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus* de la Municipalité d'Upton;

295-10-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères qu'un montant de 50,00 \$ soit remis à l'organisme Centraide Richelieu-Yamaska.

### **8.4 Budget pour le soccer**

CONSIDÉRANT LA demande du Regroupement Récréatif d'Upton pour allouer un budget de 5 000,00 \$ pour couvrir les dépenses encourues par le soccer lors de la saison 2013;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au budget révisé 2013 un montant de 5 000,00 \$ pour le soccer;

296-10-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'approuver la demande du Regroupement Récréatif d'Upton afin d'allouer un budget pour le soccer, et ce, pour une somme de 5 000,00 \$.

### **8.5 Budget pour le Marché de Noël**

CONSIDÉRANT QUE le Marché de Noël tiendra sa 4e édition les 30 novembre et 1er décembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'une dépense de 1 900,00 \$ a été prévue au budget révisé 2013 pour la tenue de cet événement et des revenus de 500,00 \$;

297-10-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère que soit autorisée une dépense nette de 1 400,00 \$.

### **8.6 Achat d'équipements de son et d'éclairage pour le parc Nicole Martin**

CONSIDÉRANT L'aide financière reçue relativement au pacte rural local de la Municipalité régionale de comté d'Acton;

CONSIDÉRANT QUE les sommes disponibles sont d'environ 8 000,00 \$;

298-10-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère que soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à procéder à l'achat d'équipements de son et d'éclairage et de leurs installations.

### **8.7 Achat d'équipements sportifs pour la patinoire multifonctionnelle**

CONSIDÉRANT L'aide financière confirmée par la Caisse populaire Desjardins de la Rivière Noire d'Upton;

CONSIDÉRANT L'aide financière confirmée par Développement économique Canada;

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux sera réalisée par le service des travaux publics;



**299-10-2013**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale:

1. À requérir les services d'une entreprise en excavation;
2. Pour l'achat de granulats;
3. Pour l'achat et l'installation de filets de protection;
4. Pour l'achat d'équipements fixes de basketball et de tennis;
5. Pour l'attribution d'un contrat de lignage des terrains de sport;
6. Pour l'achat et l'installation d'un équipement de son si l'entente de contribution avec le gouvernement fédéral peut être adaptée.

QUE tous les travaux et les équipements acquis ne devront pas excéder le coût prévu du projet soit 180 000,00 \$, taxes nettes.

## **9. URBANISME**

### **9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de septembre 2013**

Le rapport du service d'inspection pour le mois de septembre 2013 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

### **9.2 Approbation du nouveau plan d'agrandissement de l'entreprise BurnBrae Farms**

CONSIDÉRANT LE projet d'agrandissement de l'entreprise BurnBrae Farms à l'égard du bâtiment principal situé au 830, rue Lanoie;

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 270-09-2013 demandant à l'entreprise BurnBrae Farms de fournir un plan modifié;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver le plan modifié d'implantation et d'intégration architecturale tel que soumis avec les conditions suivantes:

- L'aménagement de la bande tampon, sauf pour la portion autour du garage municipal, devra être réalisé dans un délai maximal de 6 mois suivant la fin des travaux de construction telle que prévu à l'article 20.2.2 du règlement de zonage 2002-90;
- De fixer un délai pour aménager la bande tampon autour du garage municipal.

CONSIDÉRANT QUE la fin des travaux est prévue pour novembre 2013;

**300-10-2013**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur André Berneir ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit approuvé le plan modifié tel que soumis;

QUE soit vérifiée auprès de l'aviseur légal l'obligation d'aménager des bandes tampons;

QU'advenant que les bandes tampons soient requises l'entreprise BurnBrae Farms dispose d'un délai de douze mois suivant la fin des travaux pour l'aménagement sauf pour la portion autour du garage municipal qui devra être réalisée dans les 12 mois suivant la cessation de l'occupation de l'immeuble par la Municipalité.

### **9.3 Délai expiré pour l'entreprise 9146-7670 Québec inc.**

Considérant la résolution 228-07-2013 qui donnait une treizième extension de délai à l'entreprise 9146-7670 Québec inc. concernant le non-respect de la réglementation;

Considérant que le délai est échu depuis le 30 septembre 2013;

**301-10-2013**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit donné un délai, jusqu'au 31 décembre 2013, à l'entreprise 9146-7670 Québec inc. pour respecter la réglementation;

QU'il n'y aura aucune autre prolongation;

QU'à défaut de ne pas respecter cette résolution, un constat d'infraction sera émis.

## **10. DIVERS**

### **10.1 Paiement de la facture numéro 2013-09-39 à la firme Laforest Nova Aqua**

CONSIDÉRANT LA facture numéro 2013-09-39 de la firme Laforest Nova Aqua, concernant la réalisation du manuel d'exploitation pour le puits numéro 1, au montant de 2 075,14 \$, taxes incluses;

**302-10-2013**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que le paiement de la facture numéro 2013-09-39 à l'entreprise Laforest Nova Aqua soit effectué, et ce, au montant de 2 075,14 \$, taxes incluses.

### **10.2 Adoption du budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2014**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2013;

**303-10-2013**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2014, tel que soumis.

### **10.3 Offre de services professionnels pour l'année 2014 de l'aviseur légal**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler les services de contentieux externe et de conseillers juridiques de la firme Poupart & Poupart, avocats, pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services s'élève à un montant forfaitaire de 3 500,00 \$ avant taxes et déboursés, incluant les avis verbaux et écrits et que le taux horaire proposé est de 270,00 \$ pour toutes les démarches ou procédures qui sont exclues du forfait;

**304-10-2013**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit renouvelée l'offre de services de la firme Poupart & Poupart, avocats pour un montant forfaitaire de 3 500,00 \$ plus les taxes et les déboursés et qu'un taux horaire de 270,00 \$ soit accepté pour les démarches ou procédures qui ne sont pas comprises dans le forfait.

### **10.4 Participation de monsieur Roger Garneau à l'exposition 2013 de la FIHOQ**

CONSIDÉRANT L'exposition commerciale pour les professionnels de l'horticulture ornementale et es espaces verts présentée par la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec qui aura lieu le 6,7 et 8 novembre prochains;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription est au montant de 12,00 \$, taxes incluses, pour les trois jours;

**305-10-2013**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que monsieur Roger Garneau soit autorisé à participer à l'exposition 2013 de la FIHOQ, et ce, au montant de 12,00 \$, taxes incluses, plus les frais inhérents.

***Pour le prochain point, monsieur Robert Leclerc quitte la Table des délibérations.***

#### **10.5 Demande d'aide financière du Théâtre de la Dame de Coeur**

CONSIDÉRANT QUE l'entente triennale entre le Théâtre de la Dame de Coeur et la Municipalité vient à échéance;

**306-10-2013**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Bernier, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit renouvelée l'entente pour une durée de trois ans soit 2014, 2015 et 2016;

QUE la Municipalité s'engage à verser un montant de 15 000,00 \$ qui devra être investi en immobilisation.

***Monsieur Robert Leclerc reprend place à la Table des délibérations.***

#### **10.6 Engagement de monsieur André Lusignant**

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 258-09-2013 s'intitulant «Embauche d'employés surnuméraires pour le déneigement»;

CONSIDÉRANT LA nécessité d'avoir un employé aux travaux publics;

**307-10-2013**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit abrogée la résolution numéro 258-09-2013;

QUE soit engagé monsieur André Lusignant à raison de 40 heures par semaine jusqu'au premier juin 2014, et ce, pour un taux horaire de 17,50 \$.

#### **10.7 Soutien au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire**

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Émie Dupont-Courchaine, a besoin d'une aide temporaire pour mettre à terme certains projets;

CONSIDÉRANT LA liste des projets soumise pas madame Émie Dupont-Courchaine;

CONSIDÉRANTE QUE la Municipalité doit choisir entre abandonner certains projets ou engager une ressource pour venir en soutien au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

**308-10-2013**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'autoriser madame Claudia Lavallée, secrétaire au greffe et réceptionniste, à effectuer un total de 80 heures au taux horaire habituel afin d'aider aux besoins du Service des loisirs en dehors de son horaire courant.

## **10.8 Mise aux normes des installations septiques**

CONSIDÉRANT LA demande du Service d'inspection des bâtiments pour avoir une orientation à donner aux dossiers de mise aux normes des installations septiques qui ne respectent pas les délais imposés en vertu du programme approuvé par ce conseil;

**309-10-2013**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit donné un avis de 30 jours aux dossiers qui ne respectent pas les délais imposés à l'avis d'infraction;

QUE si ce dernier délai n'est pas respecté, un constat d'infraction sera émis.

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

## **12. CORRESPONDANCE**

Monsieur le Maire, Yves Croteau, invite madame Cynthia Bossé, directrice générale, à faire état de la correspondance reçue pendant le mois de septembre 2013.

**310-10-2013**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de septembre 2013.

## **13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**311-10-2013**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que la présente assemblée soit levée à 21h10.

---

Yves Croteau  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.